

# **ARRETE MUNICIPAL N°AC2025-155**

### Objet:

# Réglementation de la circulation Impasse du Semnoz

## Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4, Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la demande présentée par l'entreprise Axecom 2 rue de Berzin 59273 Fretin relative à des travaux d'ouverture de chambre télécom pour le compte d'Orange.
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce

# ARRÊTE

#### Article 1:

Pour permettre le bon déroulement du chantier, la circulation Impasse du Semnoz, au droit du n°44, sera alternée manuellement du 27/10/2025 au 28/10/2025.

La vitesse sera limitée à 30 km/heure pendant la durée du chantier.

#### Article 3:

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

#### Article 4:

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique, ses dépendances et les éventuels marquages dans leur premier état.

## Article 5:

Le présent arrêté sera : TRANSMIS A:

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur (<u>claire.lescaut@axecom.fr</u>)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne. Publié sur le site internet de la commune, www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ Le 13/10/2025

